



**pôle
formation
santé**

Réussir son installation en tant qu'infirmier.e libéral.e

- Parcours certifiant éligible au CPF -

Présentation du parcours

Contexte	page 3
> Durée & modalité	
> Public concerné & prérequis	
> Intervenants	
> Introduction	
Compétences visées & objectifs	page 4
Contenu de la formation	page 5
> Module 1 : Gestion du cabinet / Développer son activité libérale.....page 5	
> Module 2 : BNC > Un jour pour apprendre et contrôler ma comptabilité...page 8	
> Module 3 : Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP).....page 10	
> Régulation et accompagnement à l'épreuve finale.....page 13	
Méthodes pédagogiques	page 13
Evaluation	page 15
Les + du programme	page 16
Procédure de sélection	page 17
Tarifs & financements	page 17
Dates 2025	page 19
Vos contacts	page 20

Contexte



43 heures



Classe virtuelle

Eligible



Public concerné & prérequis

- **Pour entrer en formation** : Le candidat doit être Infirmier Diplômé d'Etat inscrit au tableau de l'Ordre National des infirmiers
- **Pour passer la Certification** : Pas de prérequis supplémentaire
- **Pour pouvoir s'installer en tant qu'infirmier libéral** : avoir exercé pendant minimum 2 années en structures sanitaires ou médico-sociales



Intervenants

Des formateurs experts dans l'exercice libéral :

- Infirmier libéral, formateur dans l'installation et la réglementation
- Infirmier libéral, formateur, expert de la nomenclature et de l'exercice infirmier
- Expert-comptable et patrimonial, expert de l'exercice libéral



Introduction

Le développement des soins à domicile en France concerne la prise en charge des personnes âgées dépendantes, des usagers adultes ou enfants en sortie hospitalière post intervention, souffrants de diverses pathologies chroniques et les usagers en soins palliatifs et en fin de vie.

L'infirmier libéral est un professionnel de santé, **véritable acteur clé dans notre système de prise en soins**. Il est un « **entrepreneur indépendant** », ce qui implique qu'il doit bénéficier, comme tout chef d'entreprise, d'un **accompagnement de qualité pour réussir son installation et le développement de son cabinet**. La stabilité de son « cabinet » lui permettra de se consacrer pleinement à sa mission de service auprès de la population et garantir un exercice professionnel de **qualité et en toute sécurité**. Il doit être mieux accompagné dans les processus réglementaires et fonctionnels.

La **certification "Réussir son installation en tant qu'infirmier.e libéral.e"** permet de **valider les compétences nécessaires dans le cadre juridique, comptable, organisationnel et administratif** destinées aux infirmiers souhaitant s'installer en libéral.

Ce parcours complet en 6 jours va vous permettre d'identifier vos futures missions, d'anticiper toutes vos démarches, de garantir votre exercice et sa valorisation et poser les bases de son développement. **L'objectif final est de vous aider à travailler en toute sécurité dans tous les aspects de votre exercice professionnel.**

Compétences visées & objectifs

- 1 - Identifier **le cadre législatif, réglementaire et déontologique** de la profession libérale dans le secteur de la santé en définissant un plan d'actions de mise en œuvre dans le respect de cette réglementation afin de créer et développer sa structure.
- 2 - Choisir **son lieu d'implantation** (zones urbaines, désert paramédical), en élaborant un budget prévisionnel (nombre de patients envisagés, tarifs des soins proposés) afin de vérifier la viabilité de son cabinet et en garantir l'évolution et la pérennisation dans le cadre d'un périmètre d'intervention.
- 3 - Veiller à **l'accueil de personnes en situation de handicap** et notamment les personnes à mobilité réduite (accès, toilettes,...) en respectant les normes d'accessibilité de son cabinet, en adaptant l'espace et le matériel si nécessaire en fonction de la prestation à réaliser, afin d'assurer la sécurité des personnes en situation de handicap et créer un espace discret et confidentiel.
- 4 - Appliquer la **Nomenclature des actes professionnels** (NGAP) dans le respect de la convention nationale signée auprès de l'assurance maladie et des normes réglementaires en rédigeant les factures et en justifiant chaque intervention, afin d'être en conformité avec les règles de cotation et s'engager dans une démarche qualité.
- 5 - Utiliser **les outils de télétransmission** auprès des instances de santé, conformément à la réglementation, en respectant la nomenclature et les démarches déclaratives réglementaires afin de conserver la traçabilité des actes et de gagner en sécurité et en temps.
- 6 - Maîtriser **le logiciel métier lié à sa profession** en mettant en place des outils informatiques et numériques afin de planifier ses soins, facturer, sécuriser son exercice, et assurer le fonctionnement de son cabinet conformément à l'exercice d'une profession libérale juridiquement sécurisée.
- 7 - Communiquer auprès des autres professionnels du territoire en s'inscrivant dans **des réseaux de professionnels de santé existants**, afin de se faire connaître, de développer son activité et d'assurer un suivi de parcours de santé le mieux adapté pour le patient.



Contenu de la formation

Dans cette formation continue de 43 heures en classe virtuelle sur la plateforme du Pôle Formation Santé, des apports théoriques et l'animation se feront en mettant en lien les thèmes abordés, et des cas concrets permettant d'évaluer les connaissances et les pratiques. Des réflexions individuelles et collectives autour des cas pratiques permettront une évolution de chacun des participants en fonction de son évolution et de ses compétences.

Introduction



9h - 10h30

- Présentation des participants et de l'intervenant, organisation de la ½ journée
- Objectifs du parcours : valeurs, attendus, différents modules, formateurs, découpage, identification des ressources du groupe



10h45 - 12h30

- Présentation de la certification
- Présentation du livret de formation
- Présentation du travail de préparation au dossier/projet, de la régulation et de l'épreuve orale
- Présentation des outils et des ressources mis à disposition, Dossier type et mise en forme
- Questions et réponses sur le parcours de la formation

Module 1 : Gestion du cabinet / Développer son activité libérale

Cette formation de 2 jours vous propose une sensibilisation aux éléments qui gravitent autour du cabinet et qui sont essentiels pour piloter et développer la gestion de votre cabinet. Les prestataires, les autres professionnels de santé, les structures et organismes qui exercent sur le même territoire sont des porteurs d'activités qui vous sont indispensables.

Ce temps d'échange sera aussi important pour vous aider à être sensibiliser à votre place comme professionnel de santé et faisant partie d'un parcours de soin.

Pour travailler en toute sérénité, venez suivre cette formation qui vous aidera à vous frayer un chemin dans la jungle des contrats, les modes d'exercices, les lois qui encadrent la profession, et choisir un équipement adapté vous permettant d'optimiser votre temps de travail ! Ce temps vous est dédié pour vous donner les clés utiles dans le travail au quotidien.



Compétences visées & objectifs

Cette formation permettra aux participants installés ou nouvellement installés :

- Appréhender et prendre connaissance de tous les champs de compétences de l'exercice libéral de la profession infirmière
- Se situer et respecter le cadre législatif, réglementaire et déontologique de la profession
- Développer son activité dans des conditions optimales pour favoriser son implantation sur un territoire auprès des différents partenaires
- S'engager sur une démarche de qualité basée sur l'évaluation des pratiques et la formalisation des parcours professionnels



Programme

Jour 2



9h - 10h

- Présentations des participants et de l'intervenant, organisation de la journée (horaires des pauses,...), annonce des objectifs de formation
- Pré-test de connaissances

Après en avoir pris connaissance et identifié les besoins de formation, le formateur réajustera les apports cognitifs.



10h - 12h30

- Rappel du cadre législatif de la profession d'IDE en secteur libéral (Code de la santé publique)
- Code de déontologie des infirmiers : dossier de soins, secret professionnel, publicité, gestion des DASRI, compérage, confraternité,... et ONI
- La responsabilité civile / administrative / disciplinaire / pénale
- Loi du 4 mars 2002 relative aux droits du patients, RGPD, messagerie sécurisée, DMP et Espace Santé



Pause déjeuner



13h30 - 15h15

- La convention nationale des infirmiers et infirmières libéraux : modalités et principes / devoirs et droits des professionnels libéraux conventionnés (suivi des patients chroniques, règles d'installation et zonage, télétransmission,...)
- Evolution de la convention nationale des infirmiers et infirmières libérales : les avenants conventionnels
- Les syndicats : rôles dans la représentation des infirmiers en exercice libéral
- L'Union Régionale des Professionnels de Santé libéraux (URPS) : organisation et évolution de l'offre de santé régionale



15h30 - 17h

- Les différents modes d'exercice : collaboration, associé (SCM, SCP,...), remplacement
- Le local et son implantation : norme, accessibilité, sécurité/assurance et aménagement
- Modalités de facturation : Logiciel, lecteur CPS, carte professionnelle de santé (CPS)



9h - 10h30

- Exercice coordonné et parcours de soins : le PRADO
- Les structures d'exercice coordonné (ESP, MSP, CPTS) : leurs actions et leurs rôles dans le parcours de soin et d'accompagnement des usagers et des professionnels de santé
- La collaboration interprofessionnelle : secteur sanitaire, médico-social, social, les réseaux de soins, le dispositif d'appui à la coordination (DAC), les prestataires
- Le BSI : un outil d'évaluation de la dépendance pour les personnes en perte temporaire ou définitive d'autonomie



10h45 - 12h30

- Prescrire en soins de ville : les dispositifs médicaux (pansements, sets de soins,...), le renouvellement des contraceptifs oraux, les substituts nicotiniques, la vaccination (prescrire et administrer)
- Le bilan de prévention : quelle population cible ?
- Les certificats de décès
- Comment me faire connaître ? Identification des moyens à mettre en place pour susciter l'activité



Pause déjeuner



13h30 - 15h30

- La démarche qualité : définition et procédure
- Notion de sécurisation du parcours de soin
- Qualité et sécurité des soins ? Quels matériels pour composer sa mallette de soins ?
- La satisfaction du patient et des partenaires du domicile



15h45 - 16h40

- Réflexion sur l'adéquation et/ou l'optimisation des pratiques, sur la réalité du terrain des participants, leurs limites, analyses de situations complexes,...
- Rester performant ! La formation continue : processus évolutif pour améliorer sa pratique (FIF PL, DPC, CPF, financement personnel)



16h40 - 17h

- Bilan de formation (concernant les 2 jours de formation)
- Post-test de connaissances
- Temps de correction et d'analyse des prés et post tests par le formateur
- Conclusion

Module 2 : BNC > Un jour pour apprendre et contrôler ma comptabilité

En tant que professionnel de santé exerçant en libéral, l'IDEL doit établir sa déclaration fiscale. Selon le régime choisi (micro-BNC ou BNC), l'infirmier libéral devra remplir une déclaration d'impôt correspondante. Vous avez la possibilité d'opter pour un régime fiscal de micro-BNC ou pour un régime BNC (Bénéfices Non Commerciaux), en fonction de votre chiffre d'affaires annuel prévisionnel. La déclaration 2035 est éditée par l'Administration fiscale à l'attention des professionnels exerçant en libéral, dans le cadre d'un régime BNC. Elle permet d'évaluer les recettes annuelles du professionnel et de déterminer le montant de son imposition.

Cette formation a pour but de vous permettre d'éclaircir votre horizon comptable pour vous aider à comprendre et à prendre les bonnes décisions. A l'issue de la formation, vous aurez les clés pour mieux contrôler votre comptabilité.



Compétences visées & objectifs

- Organiser au mieux votre comptabilité et quels documents conserver
- Apprendre à enregistrer vos recettes et vos dépenses sur un livre-journal
- Trucs et astuces pour optimiser votre assiette fiscale imposable
- Vous permettre de rédiger avec sérénité votre déclaration n° 2035.



Programme

Jour 4



9h - 9h30

- Présentation des participants et de l'intervenant, organisation pratique de la séance de formation (horaires, annonce des objectifs de formation)
- Pré-test de connaissances (descriptif spécifique en classe virtuelle)

Après avoir pris connaissance des synthèses de réponses et identifié les besoins de formation, le formateur réajustera les apports cognitifs.



9h30 - 10h

Qu'est-ce qu'une comptabilité BNC ?

- Comptabilité de caisse
- Comptabilité d'engagement



10h - 12h30

Quelles obligations comptables remplir ?

- Le plan comptable
- Le classement
- Les pièces justificatives
- La comptabilisation



Pause déjeuner



13h30 - 14h

- Le registre des immobilisations
- Les états comptables
- Exemples d'écritures comptables



14h - 16h

- Quelle boîte à outils incontournable pour optimiser son résultat fiscal imposable ?
 - Les conditions de déduction ou de remboursement de vos notes de restaurants
 - Activité professionnelle au domicile du professionnel libéral : peut-on déduire une quote-part de son loyer ou de ses charges (location à soi-même)?
 - Les frais de formation
 - Petit matériel : déductible...sous conditions !
 - Les chèques emplois services universelles : déductibles de votre BNC ?
 - Les chèques vacances ?



16h - 16h45

Quelles déclarations fiscales réaliser ?

- La déclaration BNC n°2035 et ses annexes
- La déclaration personnelle de revenus n°2042



16h45 - 17h

- Deuxième post-test de connaissances
- Bilan de formation, échange et retour des formateurs
- Conclusion

Module 3 : Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP) : les soins infirmiers et leurs cotations

La Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP) est une classification des actes médicaux et paramédicaux du secteur libéral, remboursés par la Sécurité sociale. Il permet donc notamment de tarifier son activité au patient et aux caisses d'assurance maladie obligatoire (AMO) et complémentaire (AMC). Chaque acte étant caractérisé par un code, un tarif unitaire et un coefficient.

Lorsqu'un ou plusieurs de ces actes sont facturés au patient, on parle de feuille de soin. La feuille de soins est soit papier ou électronique numérique.

Depuis la loi du 13 août 2004, les actes pris en charge par l'Assurance Maladie doivent être inscrits sur la liste des actes et des prestations (art L.162-1-7 du code de la sécurité sociale).

Si cela peut paraître simple de prime abord, dans la pratique, c'est un exercice périlleux (les éventuels contrôles de l'assurance maladie porteront sur ces facturations) et c'est l'une des plus importantes difficultés rencontrées par les infirmiers libéraux débutants et même parfois, chevronnés.

Cette formation vous propose d'aborder la nomenclature en insistant sur des points essentiels, règles ou exceptions afin de vous permettre de facturer de manière plus confiante.



Compétences visées & objectifs

- S'approprier la NGAP et notamment son titre XVI, ainsi que l'application de l'avenant 6, modifié par la mise en place de l'avenant 8 ainsi que les nouveautés de l'avenant 9 et 10
- Savoir appliquer les bonnes cotations en fonction des prescriptions et des soins à effectuer



Programme



9h - 10h30

Jour 5

- Accueil des participants
- Présentation des participants et de l'intervenant
- Recueil des attentes individuelles des participants
- Rappel des objectifs et du déroulement de la formation
- Réalisation d'un pré-test permettant l'évaluation des connaissances des participants
- Qu'est-ce que la NGAP ?
- Outil : nuage de mots par Digistorm
- Différences entre Tiers Payant et Dispense d'avance des Frais
- Les FAMI
- Le dossier de soins et son lien avec la NGAP
- Structure d'une tournée type d'un ou d'une IDEL
- Les difficultés rencontrées : gestion des clés, la continuité des soins, les violences,...
- Les pièges et "arnaques" à éviter.



10h40 - 12h30

- Historique de la NGAP
 - Contexte relationnel dans lequel est apparue la nomenclature
 - Description des avenants à la convention de 2007
 - Focus sur les PRADO
- NGAP : les généralités
 - Les règles de la NGAP
 - Les lettres clé et coefficients
 - Les accords préalables (article 7)
 - Les règles de cumul (article 11 B) - actes multiples au cours d'une même séance
 - Les frais de déplacement pour les actes effectués au domicile (article 13)
 - Actes effectués la nuit ou le dimanche (article 14)
 - Majorations : MAU-MCI-MIE (Article 23)
 - Conditions d'applications de la MAU
 - Conditions d'application du MCI avec les pansements lourds complexes dans le cadre des soins palliatifs
 - Conditions d'application de la MIE



Pause déjeuner



13h30 - 14h30

- Exercices de prescriptions non conformes
- Outils pédagogiques : utilisation de l'erreur



14h30 - 15h45

- Chapitre 1 : les soins de pratique courante (articles de 1 à 14)
- Focus sur les soins infirmiers pour un patient en situation de dépendance temporaire ou permanente : Le BSI (article 12)
- Le cumul des actes liés à la dépendance (AMX)



15h55 - 17h

- Exercices en lien avec les soins de pratique courante
- Atelier pratique à partir d'exercices
- Des exercices seront proposés avec les corrigés
- Mises en situation pratique
- Cas concrets
- Corrections collégiales
- Evaluation de la première journée de formation



9h - 12h30

- Retour sur des questions portant sur la veille
- Chapitre 2 : les soins spécialisés (articles 1 à 6)
- Cas particuliers des perfusions (articles 3 et 4)
- Patient insulino-traité (article 5 bis)
- Patients insuffisants cardiaques ou BPCO (article 5 ter)
- Article 7 – soins post-opératoires à domicile selon protocole



Pause déjeuner



13h30 - 16h

- Exercices en lien avec les soins spécialisés
- Atelier pratique à partir d'exercices
- Des exercices seront proposés avec les corrigés
- Mises en situation pratique
- Cas concrets
- Corrections collégiales



16h - 16h30

- Proposition de citations erronées à travailler en groupe



16h30 - 17h

- Échanges
- Post-test, évaluation
- Réponses aux questions des participants
- Conclusion
- Bilans de fin de formation

Régulation et accompagnement à l'épreuve finale

Jour 7



9h - 10h30

- Présentation de travail de conception au dossier/projet
 - Les différentes parties
 - Normes et présentation attendues
 - Recherches et réglementations
 - Bibliographie
- Présentation des outils et des ressources mis à disposition
- Questions et réponses sur le parcours de la formation



10h45 - 12h30

L'épreuve orale :

- Description de l'épreuve orale
- Présentation de la grille d'évaluation
- Présentation du jury
- Modalité d'accompagnement et de régulation pour l'épreuve

La présentation orale évoquée dans l'écrit du projet d'installation, remis aux membres de jury. Le candidat doit reprendre les points clés du dossier, argumenter ses choix et présenter son projet d'installation

Méthodes pédagogiques



Pour l'ensemble du parcours, la méthode choisie est la Classe Virtuelle.

Avec une mise en œuvre d'une **méthode active** lors de ces classes virtuelles, le participant est sollicité, il participe personnellement et spontanément dans un processus individuel d'optimisation de ses compétences.

- Identification des besoins de formation, de la progression au niveau des connaissances acquises au moyen de pré et post tests (mesure des acquis voir ci-dessous)
- **Acquisition ou approfondissement de connaissances** ou de compétences
- **Analyse des pratiques professionnelles**, réflexion sur les difficultés rencontrées, l'adéquation ou l'optimisation des pratiques professionnelles, élaboration d'axes ou d'actions d'amélioration

• **Evaluations :**

- Bilan de fin de formation : L'analyse de la synthèse des bilans, réalisée par le Pôle Formation santé, permettra d'évaluer la satisfaction des participants ou procédera aux réajustements nécessaires et adaptés de la formation.
- Epreuve finale : l'organisation est réalisée par le Pôle Formation santé et permettra d'évaluer la solidité du projet de l'apprenant afin de garantir sa réussite. La régulation et l'accompagnement se feront tout au long du parcours avec la participation du Jury lors de l'épreuve orale finale.

De façon générale :

L'environnement spécifique de la classe virtuelle s'articule autour des outils pédagogiques suivants :

- Accès aux données (prémentionnées) sur la plateforme par exemple : textes, documents, photos, vidéos, quizz...
- Mise à disposition d'un support ou diaporama téléchargeable
- Forum dédié : Possibilité de réflexions groupées en asynchrone (après la formation)
- Possibilités de contacts directs par le biais de notre accompagnement synchrone et asynchrone : Notre accompagnement soutient les efforts d'apprentissage des apprenants dans le cadre de ce projet de formation et leur participation.

Nous exerçons une veille permanente de ce dispositif, tant sur le fond que sur le suivi des apprenants. La qualité de ce suivi permet également de pallier les éventuelles difficultés (techniques, organisationnelles, pédagogiques) qui pourraient être rencontrées.

L'accompagnement des apprenants est organisé sous la responsabilité de tuteurs :

- 1 tuteur administratif et technique (inscription et mise à disposition de tutoriel de connexion, aide à la connexion si nécessaire, accompagnement administratif/prise en charge) = 8h30-12h30 / 13h30-18h
- 1 tuteur pédagogique : le formateur présent en classe virtuelle est le référent pédagogique du groupe

Accompagnement « synchrone » aux horaires indiqués précédemment :

- Contact téléphonique possible
- Fonction « chat » permettant de communiquer avec l'apprenant en ligne

Accompagnement « asynchrone » :

- Contact Mail, forum afin de poser des questions, renforcer sa réflexion. L'ensemble de ses données seront traitées sous 48h.
- Enquête de satisfaction remplie en ligne par chaque apprenant à la fin de la formation. L'analyse de son contenu permettra de maintenir la bonne qualité de la formation et de son déroulement.

Relation organisme de formation / apprenant :

- Inscription directe ou sur le site internet du Pôle Formation Santé
- Attribution d'identifiants individuels pour se connecter à la plateforme de e-learning de Pôle Formation Santé : www.elearning-poleformationsante.fr
- Envoi d'un mail de confirmation avec un tutoriel de suivi de formation
- Réponse aux questions posées dans la boîte aux lettres
- Echanges téléphoniques (Hotline) et par mail entre les services administratifs du centre de formation et l'apprenant
- Relance systématique lorsque la formation n'est pas achevée dans le timing prévu (paramétrage en fonction de la formation)
- Ajustement du parcours en fonction du bénéficiaire le cas échéant
- Envoi sur demande du suivi du parcours PDF des modules achevés et des temps de connexion) et du tracking global du temps de connexion
- Rédaction et envoi d'une attestation de certification en fin de programme

Evaluation

Pour chaque module du parcours

- **Pré/post test** : Une méthode d'évaluation et de mesure des acquis théoriques sera employée avant et après la formation. La correction s'effectuera en fin de formation avec correction du formateur. Ce, afin que le participant puisse, par comparaison, constater sa progression au niveau des connaissances acquises.
- **Bilan de fin de formation** : L'analyse de la synthèse des bilans, réalisée par le Pôle Formation Santé, permettra d'évaluer la satisfaction des participants ou procédera aux réajustements nécessaires et adaptés de la formation.

Pour l'épreuve finale du parcours

La certification s'obtient à l'issue de 2 épreuves :

- **Epreuve 1 : rédaction du projet d'installation**

Cet écrit est remis 15 jours avant l'oral aux membres de jury pour qu'ils puissent le lire avant l'épreuve orale.

Dans le cas exceptionnel où le candidat n'a pas encore défini son projet, l'organisme certificateur lui fournit un cas fictif. Celui-ci est analysé par le candidat selon les mêmes critères qu'un cas réel.

Le cas fictif sera donné 15 jours après la sortie, dans le cas où le candidat ne peut pas présenter un projet réel.

Les correcteurs disposent d'une grille d'appréciation de cet écrit.

Dans ce dossier, le candidat présente son parcours professionnel, énonce les démarches en lien avec la formation et les compétences acquises, justifie son choix d'installation aux vues des notions théoriques et pratiques, présente les réajustements éventuels de son projet, les points forts et points faibles du choix géographique, du développement stratégique..., le contexte et les problématiques rencontrées, les solutions éventuellement apportées.

Le jury dispose d'une grille certificative d'appréciation de ce dossier.

Les modalités de rédaction de ce dossier (nombre de pages, structure, critères évalués...) sont notées dans le guide des évaluations remis aux stagiaires en début de formation (en annexe).

- **Epreuve 2 : présentation orale**

Présentation orale du cas réel ou fictif évoqué dans l'écrit du projet d'installation, remis aux membres de jury. Le candidat doit reprendre les points clés du cas, argumenter ses choix et présenter son projet d'installation.

> Durée de l'épreuve : 45 minutes :

- 20 min de présentation (avec diaporama, vidéo, fiche...)
- 20 min de questions/réponses avec le jury
- 5 min d'échanges entre membres de jury

> En distanciel sur Teams avec vérification de l'identité par caméra.



Cette présentation du projet d'installation réel (ou fictif), effectuée devant le jury, permet d'évaluer la maîtrise des compétences visées par la certification. Le jury dispose de grilles certificatives des compétences.

Le barème de la certification est le suivant :

- Une compétence acquise est notée 10 points,
- Une compétence en cours d'acquisition est notée 5 points
- Une compétence non acquise est notée 0 point

Le candidat doit obtenir minimum 70% de la totalité des points pour obtenir la certification soit xx points au minimum sur xxx points au total.



Les + du programme

- ✓ Formation pratique avec des professionnels de terrain et experts dans leurs domaines
- ✓ Parcours complet pour mise en sécurité de l'installation en libéral - Régulation tout au long de la formation
- ✓ Seule formation en France certifiante pour s'installer !

Procédure de sélection

1

- Aller sur notre site Internet www.infirmiers.poleformation-sante.fr rubrique “S’installer en libéral”
- Remplir le formulaire d’inscription en ligne avec les pièces demandées (CV + copie de votre diplôme d’Infirmier)



2

- Dès réception de votre candidature, nous vous contacterons pour organiser votre entretien d’admission en visioconférence via Teams.

Tarifs & financements



Tarif : 1 600 €



Formation éligible



Les professionnels salariés ou libéraux cotisent au Compte Personnel de Formation (CPF) à hauteur de 500€ par an.

Si vous souhaitez mobiliser votre compte CPF, vous devrez passer par la plateforme pour effectuer votre demande de prise en charge.

[Cliquez ici pour accéder à notre fiche](#)



Bon à savoir si vous êtes libéral.e !

Dans le cadre de vos dépenses liées à la formation, les frais sont assimilés à des frais professionnels : pensez bien à les déclarer lors de votre déclaration d’impôts.

Klarna

Si vous financez vous-même tout ou partie de la formation, nous pourrions vous proposer au moment de votre règlement la solution de financement Klarna, qui propose une solution de paiement jusqu’à 3 fois sans frais. Merci de nous informer si vous souhaitez mobiliser cette solution.



Première session

- **Introduction au parcours de formation** : 25 juin de 13h à 16h30
- **Module 1 - Gestion du cabinet / Développer son activité libérale** : 9 et 10 juillet de 9h à 17h
- **Module 2 - BNC > un jour pour apprendre et contrôler ma comptabilité** : 24 juillet de 9h à 17h
- **Module 3 - NGAP** : 4 et 5 août de 9h à 17h
- **Régulation et accompagnement à l'épreuve finale** : 27 août de 13h à 16h30
- **Epreuve orale** : entre le 29 septembre et le 4 octobre

Deuxième session

- **Introduction au parcours de formation** : 3 septembre de 13h à 16h30
- **Module 1 - Gestion du cabinet / Développer son activité libérale** : 22 et 23 septembre de 9h à 17h
- **Module 2 - BNC > un jour pour apprendre et contrôler ma comptabilité** : 16 octobre de 9h à 17h
- **Module 3 - NGAP** : 3 et 4 novembre de 9h à 17h
- **Régulation et accompagnement à l'épreuve finale** : 10 novembre de 13h à 16h30
- **Epreuve orale** : entre le 15 et le 19 décembre

Choisissez votre session et inscrivez-vous en ligne !



04 37 46 18 68



inscriptions@poleformation-sante.fr



www.infirmiers.poleformation-sante.fr



N° SIRET : 383 925 633 000 59

N° Existence : 82 69 09 720 69 - APE 8559 B

Organisme enregistré par l'ANDPC n°2507